

Les Etats membres de l'Office des Brevets souhaitent des sanctions équitables

La grande majorité vote en faveur d'un compromis concernant les mesures disciplinaires

- Eppo König

17 mars 2016 à 12:17



Benoît Battistelli, président de l'Office européen des Brevets. Photo : Andreas Terlaak

Les mesures disciplinaires contestées prises à l'encontre d'employés de l'Office européen des Brevets, situé entre autres à Rijswijk, seront revues. C'est avec 12 abstentions que 26 des 38 Etats membres de l'Office ont voté, mercredi à Munich, en faveur de sanctions loyales, confirment les sources.

L'organisation internationale (7.000 employés) contrôle des demandes de brevets et accorde des brevets européens. La position du président de l'Office, le Français Benoît Battistelli (65), est sous pression à cause de son style de direction « autoritaire ». Durant un entretien critique de prise de connaissance avec le secrétaire d'état Martijn van Dam (Affaires économiques, PvdA – Parti du Travail) début mars, Battistelli est parti fâché, a signalé ce journal mercredi.

Le conseil de gestion, l'organe suprême qui se compose de 38 Etats membres, dont les Pays-Bas, est gravement préoccupé concernant le licenciement et la rétrogradation de trois membres du syndicat SUEPO et du conseil d'entreprise. Jusqu'à présent, Battistelli s'est montré peu enclin à recevoir ces critiques. Dans des procès-verbaux de février, qui ont été divulgués, la direction du conseil de gestion décrit la situation comme « une crise ».

Le conseil, qui s'est réuni mercredi et jeudi à Munich, avait préalablement émis le désir d'une enquête externe concernant les mesures disciplinaires. Dans la résolution actuelle, qui est publiée ce jour, cette exigence a été modérée. Battistelli doit actuellement envisager une enquête ou une intervention par le biais d'une médiation ou d'un arbitrage. Le conseil de gestion exhorte l'Office des brevets et le syndicat à reprendre le dialogue social afin d'arriver à un accord. Le président a accédé au contenu de la résolution, dixit l'Office des Brevets.

En tant qu'organisation internationale, l'Office des brevets dit ne pas être lié par le droit national du travail. Battistelli ne reconnaît pas davantage le syndicat SUEPO qui représente la moitié de tout le personnel. L'Office des Brevets applique ses propres procédures disciplinaires et s'entoure d'un service interne d'enquête qui 'radiographie' les employés. La méthode de travail de ce service d'enquête et les règles disciplinaires sont actuellement en cours de révision.

Il est impossible de dire avec précision ce qui adviendra des délégués syndicaux qui ont été sanctionnés en raison d'une « campagne de calomnie ». La Néerlandaise Elizabeth Hardon, présidente du SUEPO à Munich, a été licenciée et sa pension a été réduite. Son prédécesseur, Ion Brumme, a également été licencié et la trésorière du syndicat, Malika Weaver, a vu son salaire diminuer. D'autres membres du syndicat ont reçu des mises en garde officiels.

L'avocate du syndicat, Liesbeth Zegveld, exige de Battistelli qu'il annule les licenciements et la rétrogradation. « Battistelli abuse de ses compétences et de son pouvoir s'il décide malgré tout d'évincer les trois délégués syndicaux de Munich », a déclaré Zegveld. « Il agit ainsi parfaitement à l'encontre du souhait explicite des Etats membres d'améliorer les relations sociales et de protéger le syndicat. »